

Les aides proposées par la métropole

Être aidé en tant qu'association ou acteur public

Répondre à un appel à projets, faire une demande de subvention ou d'occupation : les associations et acteurs publics peuvent interagir avec la Métropole de Lyon dans leurs activités quotidiennes.



Solliciter un accompagnement

→

Faire une demande de subvention

→

Les appels à projets et avis de publicité

→

Les subventions sportives

→

Figurer dans l'annuaire des associations

↗

Faire une demande d'occupation du domaine public

↗

SOLLICITER UN ACCOMPAGNEMENT

- Conseils personnalisés
- Conseils juridiques (droit associatif, droit du travail, questions financières...) après diagnostic du service.
 - Droit associatif : rendez-vous deux jeudis par mois, de 14h à 17h, sessions de 30 min.
 - Droit du travail : rendez-vous un mardi par mois de 14h à 17h, sessions de 30min.
 - En distanciel ou dans les locaux du service (Lyon, 3e)



Pour formuler vos demandes


Par courrier à : Direction de la culture et de la vie associative
Service vie associative
Hôtel de la Métropole
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03

Par mail à servicevieassociative@grandlyon.com

Par téléphone au 06 27 14 99 87 (permanences téléphoniques du lundi au vendredi de 09h à 12h excepté les mardis)

Par la plateforme : <https://demarches.toodego.com/sve/conseils-pour-mon-association/>

SUBVENTIONS ET APPELS À PROJETS

La métropole de Lyon attribue des subventions aux associations qui présentent un projet d'intérêt métropolitain. Elle propose aussi régulièrement des appels à projets, à manifestation d'intérêt et avis de publicité. 

Culture, biodiversité, sport, handicap, transition écologique, solidarités...différentes thématiques sont abordées et pourraient concerner votre association.

Les subventions sont à retrouver sur le site de la métropole. Nous vous invitons à consulter régulièrement le site pour être tenu au courant des différentes échéances.



Les aides proposées par la métropole

L'ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS DE LA MÉTROPOLE

- Votre association peut demander le référencement dans l'annuaire pour être référencée au côté des 30 000 associations présentes sur la métropole.
- Vous pouvez, depuis le site, modifier votre fiche en temps réel.
- Lors de votre inscription à l'annuaire, pensez à cocher la case pour vous inscrire à la newsletter de la vie associative de la métropole de Lyon pour ne manquer aucune information !

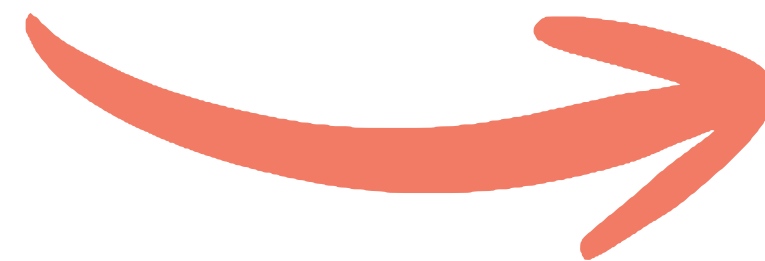
FAIRE UNE DEMANDE DE FORMATION

Des formations gratuites sont proposées par l'Espace Projets Interassociatifs (EPI) à Vaux-en-Velin.

Elles couvrent toutes les thématiques essentielles pour gérer et développer une association : gestion administrative, communication, financement, organisation d'événements...

Découvrez les thématiques sur le site de l'EPI :

<https://assoepi.fr/formations/>



SUBVENTIONS ET APPELS À PROJETS

La Région AURA propose aussi des aides, à découvrir sur son site :

Culture et patrimoine, biodiversité, sport, handicap, transition écologique, santé et social, éducation...autant de thématiques qui peuvent concerner votre association.

Les subventions sont à retrouver sur le site de la région.
Nous vous invitons à consulter régulièrement le site pour être tenu au courant des différentes échéances.

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides>

